

Communication ANIA 31/03

Masques – RECAP DE L'OFFRE

Vous trouverez ci-après un point récapitulatif des informations que vous vous avez adressées sur les offres en masques :

- **Masques antiprojection : [Plateforme CSF](#)**
La filière textile est parvenue à mettre en production des masques anti-projection (équivalents « masques chirurgicaux »). Ces dispositifs ont été validés C19 par la Direction Générale de l'Armement (DGA).
- **Masques de protection alternatifs : [Le tableau de producteurs de la DGE](#)**
Au terme d'une démarche supervisée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), et avec le soutien de l'ANSES, des nouveaux types de masques de protection alternatifs ont été mis au point dans le cadre de la lutte contre le coronavirus dans les situations de travail (pour accueil du public, ou activité professionnelle) :
 - **Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public** : l'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.). Ils filtrent au moins 90 % des particules de trois microns.
 - **Les masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe** : ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Ils filtrent au moins 70 % des particules de 3 microns. Plusieurs centaines d'entreprises et groupements d'entreprises ont d'ores et déjà proposé des solutions alternatives. Ces propositions ont fait l'objet de tests conduits par la DGA, conduisant au 30 mars à la validation de 85 prototypes proposés par 45 entreprises répondant aux exigences respectives de ces deux catégories.
- **Masques répondant aux normes de type FFP : [tableau des importateurs en PJ](#)**
Ces masques sont destinés en priorité aux professionnels de santé, ainsi qu'aux professionnels dans le cadre de processus complexes de production nécessitant une protection individuelle. La DGE a publié un tableau répertoriant les importateurs de masques (FFP2, FFP3, chirurgical etc.) (cf tableau des importateurs en PJ)
Chaque importateur figurant dans la liste a fait l'objet d'un travail de qualification rapide : prise de contact, compléments et consolidation des informations, attention portée au sérieux et à la fiabilité de l'entreprise (*complétude et précision des informations, caractère sérieux des échanges intervenus, existence d'un flux de commandes en cours, expérience en Chine, références, etc.*). Pour autant, ce travail de qualification rapide ne se substitue naturellement pas aux vérifications et négociations de vos directions des achats. Vous trouverez en pièce jointe cette liste d'importateurs ; elle fera l'objet d'une actualisation régulière.
- **Visières anti-projections : offre en PJ**
Vous trouverez ci-joint l'offre d'une entreprise d'impression en 3D de visières anti-projections

- **Mutualisation des commandes de masques en région**

L'ANIA a contacté Arnaud Muselier, président, et Jules Nyssen, directeur général, de l'Association des Régions de France, afin d'obtenir leurs soutiens pour accélérer l'obtention de masques par les entreprises alimentaires, en particulier les ETI et les PME qui ne peuvent se fournir directement auprès des importateurs identifiés par la DGE. La réponse fut très positive et va s'exprimer en deux volets. Au niveau de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Muselier a décidé d'inclure M. Jean-Michel Salon, Délégué général de l'ARIA Sud dans le comité d'éthique de sa région qui sera consulté pour la distribution des 4 millions de masques que la région a commandé (arrivée prévue 8 avril). Au niveau national, l'ARF va envoyer des messages à chaque président de région les encourageant à soutenir le secteur alimentaire pour obtenir des masques, mettant en avant les bonnes pratiques de coopération, par exemple entre l'ABEA (ARIA Bretagne) et la région Bretagne, et les encourageant à prendre contact avec le DG de l'ARIA de leur région afin d'obtenir d'urgence des masques pour la liste d'entreprises prioritaires constituée par chaque ARIA. *Nous continuons le suivi de cette organisation en région afin de vous apporter des réponses concrètes sur les approvisionnements possibles.*

Social

- **Cellule de crise paritaire (avec les 5 organisations syndicales salariés)**

L'ANIA a mis en place une cellule de crise paritaire avec La Coopération agricole et les Organisations employeurs hors ANIA (Viande notamment). Cette cellule se réunit chaque mardi. La 1^{ère} réunion s'est tenue ce jour.

Objectif de cette réunion : partager le diagnostic identifié par les entreprises et avoir le retour des organisations syndicales, afin de trouver des solutions, afin d'assurer la continuité de l'activité dans le secteur alimentaire dans les meilleures conditions possibles.

Il a été rappelé que l'objectif n°1 est d'assurer la sécurité et la santé au travail, afin de permettre de poursuivre l'objectif du secteur qui est de nourrir la France. Par ailleurs, **l'importance du dialogue social** dans les entreprises a été soulignée.

Les membres de la cellule de crise se sont engagés à remonter les bonnes pratiques RH-Organisations du travail – santé/ sécurité pour les partager.

- **Chômage partiel : Indemnité d'activité partielle et complément employeur**

Dans le prolongement de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle, le site « urssaf.fr » vient de publier une actualité concernant le régime social de l'indemnité d'activité partielle et son éventuel complément au-delà du seuil de 70 % de la rémunération brute versé par l'employeur au salarié au titre des périodes d'emploi comprises entre le 12 mars 2020 et jusqu'à une date fixée par décret au plus tard au 31 décembre 2020.

- **L'indemnité d'activité partielle versée au salarié n'est pas assujettie aux cotisations et contributions patronales et salariales** de Sécurité sociale. Néanmoins, elle reste soumise à la CSG mais au taux de 6,20% et à la CRDS au taux de 0,50 % (après abattement de 1,75 %). Concernant l'assujettissement à la CSG-CRDS, des spécificités s'appliquent en Alsace-Moselle, à Mayotte et pour les salariés fiscalement domiciliés hors de France.
- Ce régime social **s'applique également au complément d'indemnité versé par l'employeur**, en application d'un accord collectif ou d'une décision unilatérale.
- Si l'activité partielle n'est pas déclarée dans la DSN de la période mars 2020 (DSN au 5 ou 15 avril), elle pourra être régularisée dans la DSN de la période d'avril 2020 (DSN du 5 ou 15 mai), sans aucune pénalité URSSAF.
- Des précisions sont également apportées le calcul du plafond de la Sécurité sociale qui est réduit à due proportion des heures chômées.

Voir : [Le Q&A du Ministère du travail](#). et [URSSAF](#)

- **Responsabilité employeurs**

L'ANIA est alerté sur les inquiétudes des chefs d'entreprises dans ce contexte de COVID 19 concernant le risque pénal auquel elles peuvent s'exposer en cas de faute inexcusable. Les entreprises ont besoin de garantie sur le fait que leur responsabilité ne serait pas engagée en cas de contamination d'un ou plusieurs de leurs collaborateurs pour poursuivre leur activité dans de bonnes conditions. Cette action ANIA est en cours aux côtés du MEDEF.

Appel de l'AP-HP

- Nous sommes alertés par l'AP-HP sur un **besoin urgent en sur-blouses de protection**. Si vos stocks vous permettent de contribuer à cette demande, vous pouvez contacter directement Didier Frandji à l'AP-HP +33 6 76 09 64 91.

Sécurité sanitaire

- [Note ANSES pour la prévention en milieu professionnel](#)
L'Anses vient de publier une note sur des d'orientations utiles pour la prévention de l'exposition au virusSRAS-CoV-2 en milieu professionnel, dans des contextes autres que ceux des soins et de la santé (voir aussi le [communiqué de presse](#))
- [L'ANSES répond aux questions de RIA](#)
Gilles Salvat, directeur général délégué à la recherche à l'Anses, répond aux questions de RIA sur les gestes barrières pour les IAA, les produits de désinfection, les EPI, les emballages...
- **Contrôles officiels**
Afin de donner la possibilité aux Etats membres de mettre en place des contrôles officiels simplifiés sur la chaîne alimentaire, pour une durée limitée (entrée en application le 01/04/20 jusqu'au 01/06/20), la Commission européenne a adopté et publié ce matin au journal officiel de l'UE le [RÈGLEMENT D'EXÉCUTION](#) (UE) 2020/466 du 30 mars 2020 *établissant des mesures temporaires pour maîtriser les risques pour la santé humaine et animale, la santé des végétaux et le bien-être des animaux lors de défaillances graves des systèmes de contrôle des États membres dues à la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19)*.
- [FAQ du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
Mise à jour le 30/03 avec 3 rubriques : Alimentation, Santé et protection animales, Sécurité sanitaire et filières professionnelles
- [Protocole de traitement permettant une réutilisation des masques en tissu](#)
L'ANSM a publié un avis précisant le Protocole de traitement permettant une réutilisation des masques en tissu à usage non sanitaire prévus dans le cadre de l'épidémie COVID

Export

- **Plan de soutien aux entreprises exportatrices**
En réponse au ralentissement économique lié à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, annoncent un plan de soutien

exceptionnel aux entreprises françaises exportatrices que vous trouverez ci-joint dans son intégralité.

Les 4 mesures exceptionnelles de soutien sont :

- Le renfort du dispositif de cautions et préfinancements export
- L'élargissement du dispositif Cap France export de réassurance des crédits export de court-terme
- L'extension d'un an de la période de prospection couverte par les assurances prospection
- L'information et l'accompagnement des PME et ETI dans le contexte de l'épidémie de Covid-19

- **Webinars pour les entreprises**

Team France Export se mobilise plus que jamais afin de proposer un dispositif de soutien pour aider au mieux les entreprises à surmonter cette période si particulière en mettant en place une série de webinaires destinés aux entreprises. Chacun sera dédié à une région du monde afin de faire le point sur la situation des marchés à l'épreuve du CoVid-19. Le premier, consacré à l'**Asie**, s'est tenu ce matin (navrée, l'information est arrivée tardivement). Vous pouvez retrouver l'ensemble des webinaires ainsi que les modalités d'inscription via la page « actualités » sur teamfrance-export.fr

Ressources

- [Site du gouvernement](#)
- [Santé Publique France](#)
- [FAQ du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- [Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères](#)
- [Questions/réponses pour les entreprises et les salariés](#) - Ministère du travail
- [Mesures de soutien aux entreprises](#) - Portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics
- [FAQ – Accompagnement des entreprises](#) - Ministère de l'Économie et des Finances
- [Fonds de solidarité : quelles démarches pour quelles entreprises ?](#)
- [Prêt garanti par l'Etat : quelles démarches pour en bénéficier ?](#)